

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

**2016 DFPE 146** Subvention (101 034 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale PIROUETT (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Crèche Parentale PIROUETT ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Crèche Parentale PIROUETT ayant son siège social 147, Boulevard Auguste Blanqui (13e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 101 034 euros est allouée à l'association Crèche Parentale PIROUETT (N° Tiers SIMPA 32261, N° de dossier – 2016\_00856).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes, selon la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**